

INSCRIPTIONS

Sur notre site : www.eda-sudest.fr

Par e-mail : formation-continue@eda-sudest.fr

Par voie postale : en renvoyant votre bulletin d'inscription rempli à l'adresse suivante :

ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

61 Bld de la Blancarde - 13004 MARSEILLE

Téléphone : 04.91.54.43.63 - Fax : 04.91.33.43.42

TARIFS :

- pour un atelier : 150 euros
- pour le cycle : 600 euros

Crédit d'impôt : 80,8 € pour une journée de formation et 202 € pour le cycle (prévision tarif heure de SMIC au 1er janvier 2019 : 10,01 €)

ANNULATION

Toute demande d'annulation doit être notifiée par écrit ou par mail à l'École des Avocats du Sud-Est et lui parvenir **7 jours avant** le début de la formation.

VALIDATION DES HEURES ET PRISE EN CHARGE

Validation de **8 heures** de formation continue pour une journée et de **40 heures** pour le cycle.

Cette formation valide les 40 heures de formation de base du livret de médiateur de la FFCM sur les 200 heures demandées par le CNB et le CNMA pour être inscrit sur la liste des avocats médiateurs.

La formation pourra être prise en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue (FIF-PL : www.fiflp.fr, OPCA-PL : www.opcapl.com) selon les conditions de ces organismes. Il vous appartient d'en faire la demande **avant le début de la formation**.

EDA Sud-Est - CFBSE. Enregistré sous le numéro 93 13 P 0048 13. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

CYCLE DE FORMATION CONTINUE

NEGOCIATION ET ACCOMPAGNEMENT EN MEDIATION EN DROIT IMMOBILIER

EDA Sud-est

61 bd de la Blancarde
13004 MARSEILLE

Vendredi 18 janvier 2019

Vendredi 1er mars 2019

Vendredi 5 avril 2019

Vendredi 17 mai 2019

Vendredi 21 juin 2019

Validation 40 heures



Face à la multiplication des textes sur les modes amiables de résolution des différends (MARD), ce cycle vise à vous former, acquérir les outils ou perfectionner votre pratique en médiation, procédure participative et négociation, plus spécifiquement en droit immobilier et de la construction.

Il répond aux cirières de formation de la FFCM.

INTERVENANT

Me Christian ROUSSE, Avocat au Barreau de Marseille, Médiateur et formateur en médiation

ATELIER I - Bien connaître les divers modes de résolution des conflits. Apprendre le processus de résolution des conflits et savoir le conduire en négociation et en médiation

Vendredi 18 janvier 2019, 9 h-13h et 14 h-18 h

- ◆ Notions de conflit et d'escalade du conflit
- ◆ Différents modes de résolution des conflits (négociation, droit collaboratif, procédure participative, médiation, conciliation, arbitrage, procès, ...)
- ◆ Principes, posture, avantages-inconvénients et limites de chacun des modes
- ◆ Choisir ou aider les clients à choisir en toute connaissance un mode de résolution des conflits
- ◆ La pré-médiation ou pré-négociation (invitation, acteurs, préparation, résistances)
- ◆ Introduction et pose du cadre (règles d'échange pour mieux communiquer, ...)
- ◆ Identification des points à traiter, approfondissement et détermination des besoins
- ◆ Recherche de solutions créatives : l'imagination
- ◆ Conclusion du protocole d'accord

ATELIER II - Développer les qualités de médiateur et de négociateur

Vendredi 1er mars 2019, 9 h-13h et 14 h-18 h

- ◆ Intégrer les qualités essentielles (écoute active, reformulations, parole active, questions, créativité, distanciation, neutralité, impartialité...)
- ◆ Notion de tiers : de la partialité à la «multi-partialité»
- ◆ Gérer la communication au cours des entretiens et des séances plénières
- ◆ Gérer les émotions au cours des entretiens et faire face aux situations difficiles

ATELIER III - Bien connaître la médiation et savoir accompagner en médiation de droit immobilier et de la construction

Vendredi 5 avril 2019, 9 h-13h et 14 h-18 h

- ◆ Structures et organisation de la médiation en France, statut du médiateur
- ◆ Grands principes de la médiation
- ◆ Apprendre et intégrer le processus de résolution des conflits utilisé en médiation
- ◆ Apprendre et s'entraîner à la posture d'avocat accompagnant en médiation
- ◆ Pratiquer la médiation à la lumière des nouvelles lois sur la médiation de la construction et de l'immobilier
- ◆ Modèles d'actes et de courriers utiles pendant une médiation
- ◆ Relations entre l'avocat et le médiateur pendant la médiation

ATELIER IV - Bien connaître et savoir pratiquer la négociation en matière de droit immobilier et de la construction

Vendredi 17 mai 2019, 9 h-13h et 14 h-18 h

- ◆ Comprendre les divers cadres de négociation offerts aux avocats notamment en droit de l'immobilier et de la construction
- ◆ Négociation sur positions et négociation raisonnée
- ◆ Grands principes et techniques de base en négociation
- ◆ Droit collaboratif : concepts et pratique en médiation du travail
- ◆ Pratiquer la négociation en appliquant le processus de résolution des conflits
- ◆ S'entraîner à la posture de négociateur entre cabinets d'avocats
- ◆ Comprendre le « combinaison » entre médiation et négociation

ATELIER V - Bien connaître et pratiquer la procédure participative. Intérêt pour l'avocat des modes amiables en médiation en droit immobilier et de la construction

Vendredi 21 juin 2019, 9 h-13h et 14 h-18 h

- ◆ Place de la procédure participative au sein de la négociation et place au regard du droit collaboratif et de l'approche collaborative. Avantages et inconvénients comparés
- ◆ Cadre légal de la procédure participative ; Rédaction de la convention
- ◆ Apprendre et appliquer le processus de résolution des différends au sein de la procédure participative
- ◆ Intérêt pour les parties, pour l'avocat, pour la justice et la société des modes amiables
- ◆ Synthèse de la place de l'avocat dans les différents modes amiables
- ◆ Tarifs et honoraires en médiation et négociation
- ◆ Construire une pratique régulière en médiation et en négociation
- ◆ Bilan de la formation : expression des ressentis